



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille dix sept le 7 février, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 1 février 2017, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. VERDIER, M. ELIAS, Mme DUBOURG, M. GEDON, M. GABARD, Mme HOLGADO, M. CAVALEIRO, Mme LANDAIS, M. BODIN, M. MONMARCHON, Mme BAYLE, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

### Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme QUERAL à M. BODIN, M. INOCENCIO à Mme MERCHADOU, Mme BERTHIOT à Mme HIMPENS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. J.M CASTETS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

### 7 – PLAN DE FINANCEMENT - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2017

#### Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par courrier du 13 janvier 2017, Monsieur Philippe PLISSON, Député de la 11<sup>ème</sup> circonscription de la Gironde, a informé la collectivité qu'une aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire 2017 pouvait lui être attribuée dans le cadre de l'achat de matériel informatique.

Par décision municipale n° 2017/19 du 24 janvier 2017, déposée en Sous-Préfecture le 25 janvier 2017, Monsieur le Maire a sollicité cette subvention auprès de l'Etat pour un montant de 2 000,00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement suivant :

Libellé des travaux	Montant H.T.	Réserve parlementaire	Participation de la commune TTC
Achat de matériel informatique pour les services communaux et écoles	10 000,00 €	2 000,00 €	10 000,00 €
Totaux	10 000,00 €	2 000,00 €	10 000,00 €

- d'encaisser les recettes correspondantes à l'article 1311 - chapitre 13 au budget principal,
- de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 30 janvier 2017 et a émis un avis favorable.

#### Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Sous-Préfecture le 09/02/17

Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-

20170207-46505-AU-1-1

Pour le Maire empêché,  
Monsieur Francis RIMARK

